

Urbanisme



Commune de **Néville**



Déclaration de projet d'agrandissement de la clinique du Caux Littoral

4 janvier 2023

chargé
d'études



Perspectives

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste
5, Impasse du Coquetier
76116 Martainville-Epreville

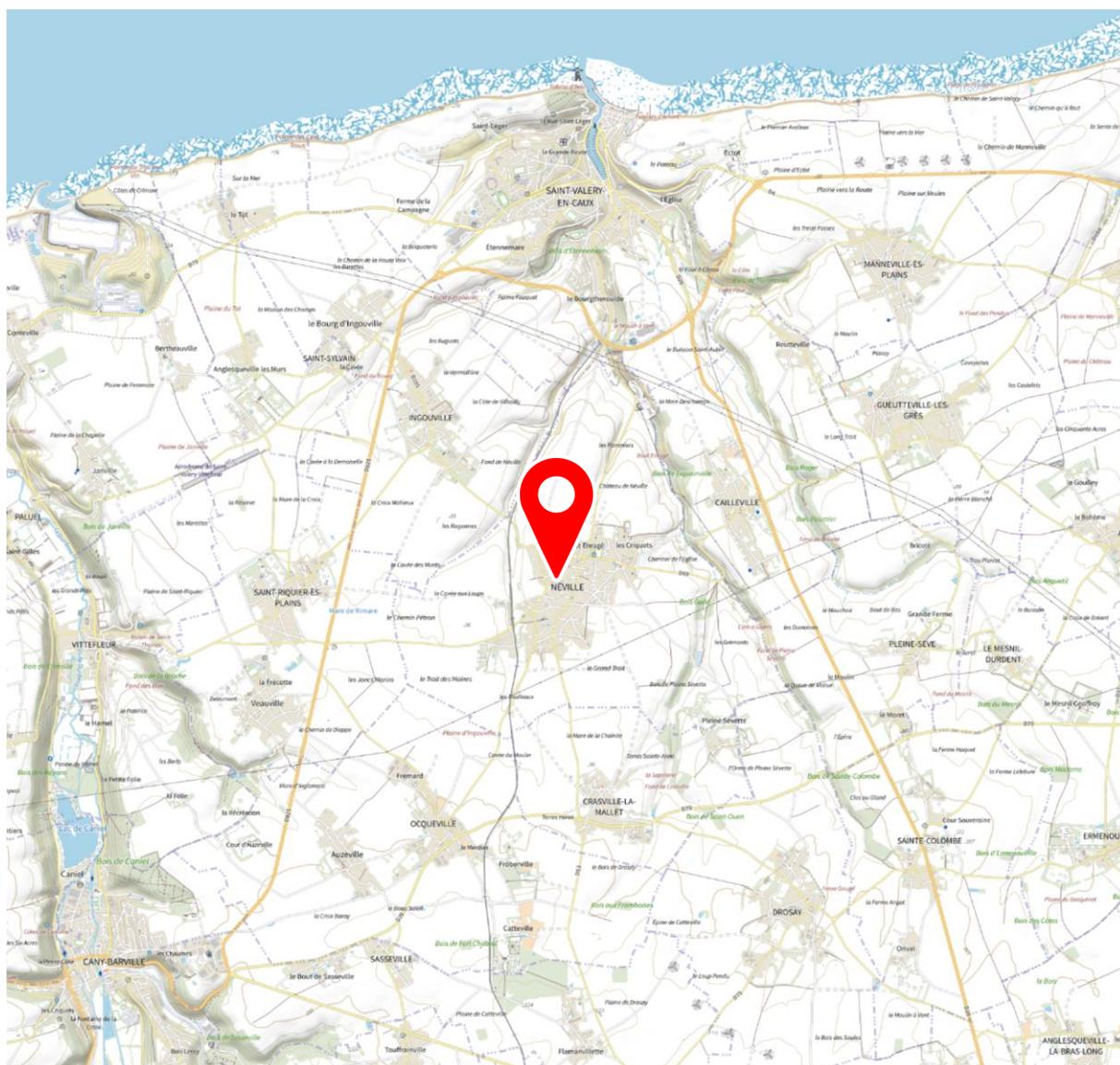
Sommaire

1. Objet de l'opération	3
2. Contexte du projet.....	5
2.1. Les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) en France	5
2.2. Présentation de la clinique du Caux Littoral.....	7
2.3. Présentation du groupe Colisée	9
2.4. Projet d'établissement de la clinique du Caux Littoral	10
3. Présentation du projet.....	12
3.1. Présentation synthétique du projet.....	12
3.2. Présentation détaillée du projet	14
4. Compatibilité avec le PLU.....	21
5. Motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général	22
5.1. L'augmentation de la capacité d'accueil en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), dans un territoire en carence	22
5.2. Une réponse sécurisante au besoin d'hébergement d'une population vieillissante qui ne veut plus rester à domicile, sans pour autant aller en EHPAD	22
5.3. L'ouverture d'une filière de médecine générale avec hospitalisation dans un contexte de désertification médicale.....	24
5.4. Une diversification des activités de la clinique, nécessaire pour assurer durablement son ancrage dans le territoire	25
5.5. Un projet porteur d'emploi.....	25

1. Objet de l'opération

La clinique du Caux Littoral est un établissement de **Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)** d'une capacité de 60 lits d'hospitalisation et 15 places d'hôpital de jour. Elle est implantée à Néville, commune de la Côte d'Albâtre.

Il s'agit de l'un des 8 établissements de SSR présents en Seine-Maritime. Auparavant désignée par l'intitulé « moyen séjour », les unités de SSR sont des établissements publics ou privés ayant pour mission de dispenser des soins de réhabilitation et de réadaptation, dit polyvalents lorsqu'ils accueillent tout type de patients au terme d'un séjour hospitalier, ou spécialisés lorsqu'ils accueillent des patients dont l'affection nécessite une prise en charge spécifique. La clinique du Caux Littoral exerce une activité de SSR polyvalent et spécialisé.



Localisation de la commune de Néville

La clinique du Caux Littoral souhaite s'agrandir et diversifier ses activités de manière à consolider son ancrage dans le territoire. Elle prévoit une **extension de 10 lits de SSR** ou

2. Contexte du projet

2.1. Les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) en France

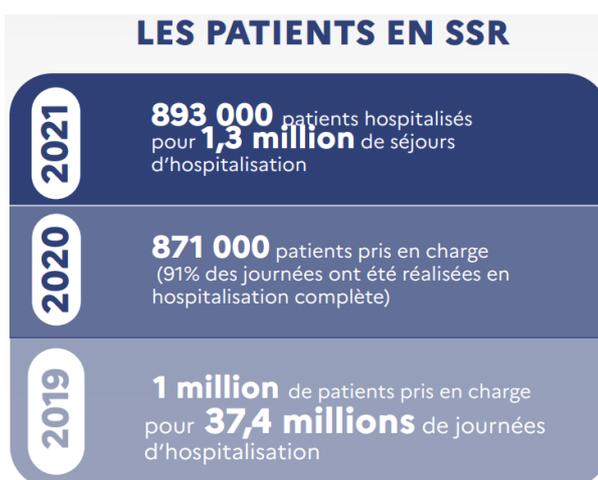
D'après : Ministère des Solidarités et de la Santé

Les missions principales des établissements de Soins de suite et de réadaptation sont la rééducation des organes lésés en vue de leur restitution intégrale ou optimale et, plus globalement, la réadaptation des patients pour leur permettre de s'adapter au mieux à leurs limitations et de retrouver des conditions de vie aussi proches que possible que celles qui précédaient leur séjour hospitalier.

Aujourd'hui, plus de 1 600 structures de SSR existent en France, dont 8 en Seine-Maritime. Ce nombre témoigne de l'importance de ce champ d'activité, accessible soit après un séjour hospitalier de courte durée (81 % des admissions en SSR) soit directement depuis le lieu de vie (18 % des admissions).

Il existe deux grandes catégories d'activités, définies par le code de la santé publique :

- L'activité dite indifférenciée ou **polyvalente** qui comprend les missions socles des SSR sans activité spécialisée ;
- L'activité dite **spécialisée** qui recouvre l'accueil des patients dont la prise en charge est particulièrement complexe dans les affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux, cardio-vasculaire ou respiratoire, digestif, métabolique ou endocrinien. Ou encore, l'accueil de grands brûlés, de personnes âgées polypathologiques dépendantes ou à risque de dépendance, souffrant de maladies onco-hématologiques ou liées à des conduites addictives.



En complément des soins médicaux et curatifs dispensés, les patients sont pris en charge en établissement de SSR pour :

- La **rééducation**, pour recouvrer le meilleur potentiel de leurs moyens physiques, cognitifs et psychologiques. Autant que possible, l'objectif est de restituer intégralement les organes lésés ou leur fonction optimale ;
- La **réadaptation**, pour les accompagner si les limitations des capacités s'avèrent irréversibles. Le but est de permettre aux patients de s'adapter au mieux à ces limitations et de pouvoir les contourner autant que possible ;
- La **réinsertion**, pour aller au-delà des soins médicaux et garantir une réelle autonomie aux patients, dans leur vie familiale et professionnelle, afin qu'ils recouvrent au maximum les conditions de vie qui précédaient leur séjour hospitalier. La réinsertion

représente donc l'aboutissement de la prise en charge totalement personnalisée des patients.

L'offre de soins en SSR s'organise autour :

- D'établissements polyvalents comme spécialisés répondant aux besoins de proximité, au plus près du domicile ;
- D'établissements spécialisés assumant un rôle de recours et de conseil, notamment auprès des établissements polyvalents ;
- D'établissements reconnus comme experts par les agences régionales de santé (ARS) pour accompagner certaines situations complexes ou activités qui nécessitent la mise à disposition de compétences et d'équipements très spécifiques, pour une prise en charge plus intensive en réadaptation.

En complément, les établissements de SSR participent à la mise en œuvre de plans de santé publique (AVC, cancer, Alzheimer, soins palliatifs, obésité ...) et à la définition de parcours de soins pour les patients atteints de maladies chroniques, avec le soutien des ARS.

Le recours aux établissements de SSR s'effectue majoritairement dans le cadre d'un **parcours de soins** incluant des étapes hospitalières en amont de la prise en charge. A ce titre, les établissements de SSR doivent se coordonner avec les structures de court séjour assurant ces prises en charge.

L'accueil en établissement de SSR peut également se situer en amont d'une prise en charge en court séjour ou constituer la seule étape hospitalière du parcours de soins du patient. Les établissements de SSR doivent ainsi permettre l'accueil et la prise en charge directement depuis le domicile, en coordination avec les professionnels libéraux. Dans ce contexte, ils participent à la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques, pour lesquelles la réadaptation a fait la preuve de son bénéfice.



Les professionnels libéraux, notamment ceux de la rééducation (masseurs-kinés, orthophonistes ...) constituent donc des partenaires privilégiés des établissements de SSR pour assurer une prise en charge de qualité dans la suite du parcours de soins. Les établissements s'articulent également avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) dont ils peuvent être des membres à part entière pour contribuer au projet de santé du territoire.

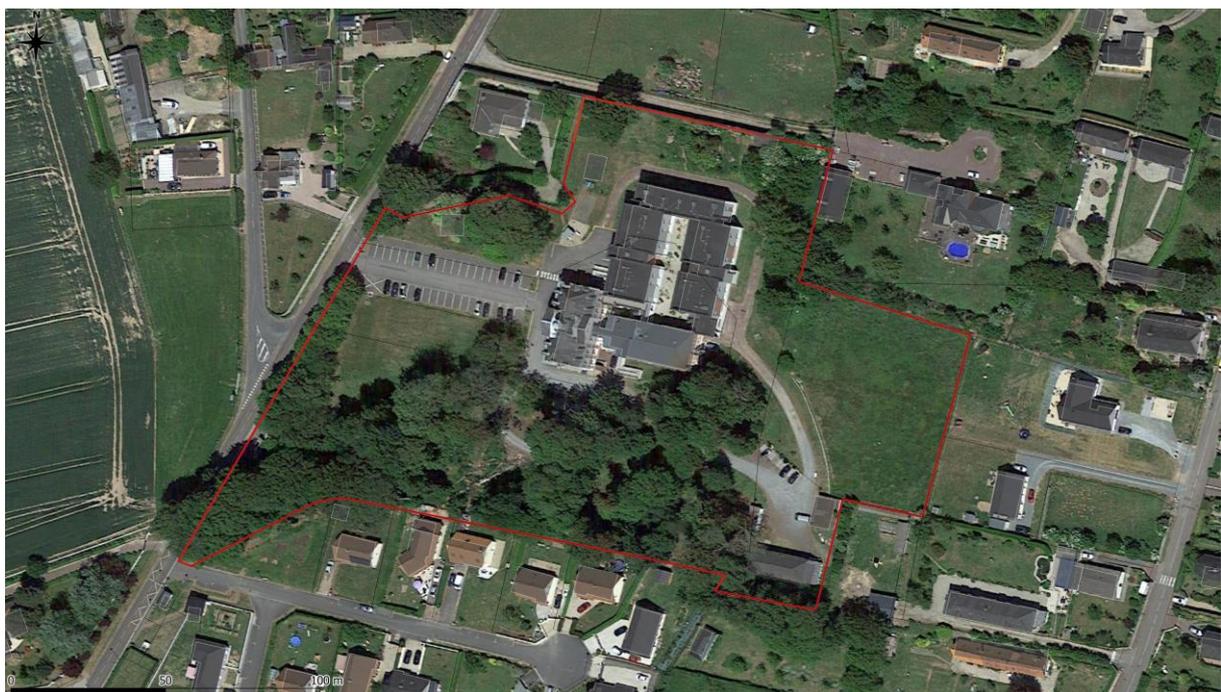
L'admission directe depuis les établissements et services médico-sociaux est également possible. Le SSR apporte son conseil et son expertise dans l'évaluation d'un patient permettant de favoriser le maintien dans le lieu de vie, de construire un projet thérapeutique adapté et ainsi faciliter sa bonne orientation au sein des dispositifs sanitaires et sociaux (établissements et services médico-sociaux - EHPAD, structures et dispositifs d'accompagnement du retour à l'emploi ...).

2.2. Présentation de la clinique du Caux Littoral

L'établissement a été créé en 1959 en tant que clinique de convalescence pour jeunes filles (9 places). Il est installé dès l'origine dans le château des Broussailles, grande maison bourgeoise en pierre et brique, édifiée en 1824.



Château des Broussailles



Emprise et occupation actuelle du site (source Google Satellite)

Sa capacité a été portée à 36 lits en 2003, puis à **60 lits et 15 places d'hôpital de jour** après 2013. Il se compose actuellement de plusieurs bâtiments au sein d'un parc de 2,39 ha : le château et des extensions modernes sur l'arrière (construites en 2003 et en 2013).

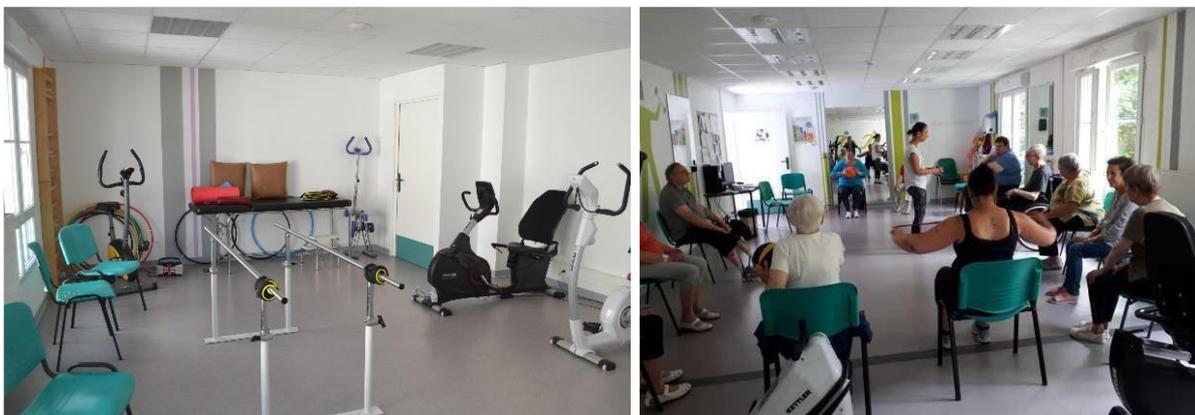


Extensions récentes de la clinique du Caux Littoral

Aujourd'hui, la clinique du Caux Littoral exerce une activité de **SSR polyvalent et spécialisé** :

- SSR polyvalent (hospitalisation complète) ;
- SSR spécialisé dans les affections du système digestif, métabolique et endocrinien (hospitalisation complète / hôpital de jour).

La clinique offre également la possibilité de réaliser des consultations externes, avec l'appui d'un médecin nutritionniste. Enfin, elle propose un programme d'éducation thérapeutique sur l'obésité (éducation nutritionnelle) pour les patients obèses comprenant plusieurs ateliers : équilibre alimentaire, estime de soi, vécu de la maladie et image du corps, courses thérapeutiques, cuisine thérapeutique, piscine, groupe de paroles ...).



Source photographique : Colisée / Clinique du Caux Littoral

La Clinique du Caux littoral est située à 36,4 km de Dieppe, 30,6 km de Fécamp, 75,6 km du Havre, 62 km de Rouen et 33 km d'Yvetot, au carrefour de trois territoires de santé. En 2018, elle est passée sous le giron du groupe **Colisée**.

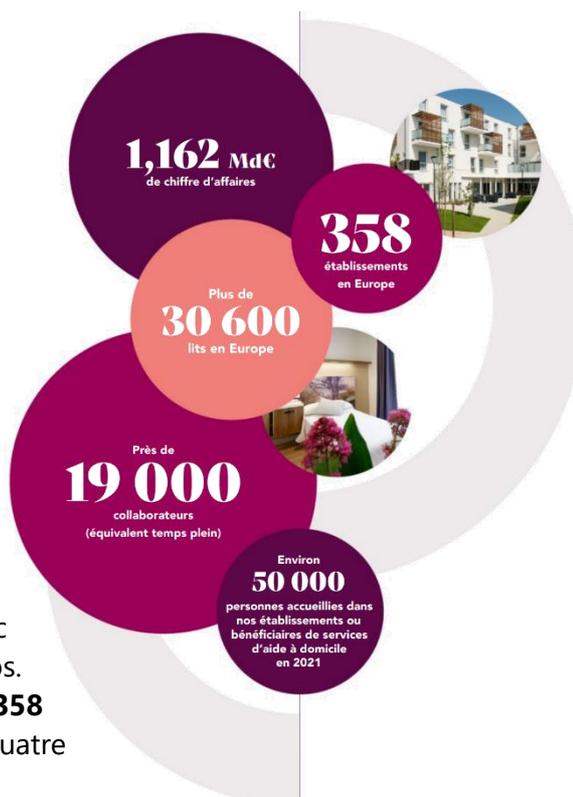
2.3. Présentation du groupe Colisée

Source : Colisée / Rapport d'activités 2021 et www.colisee-group.com

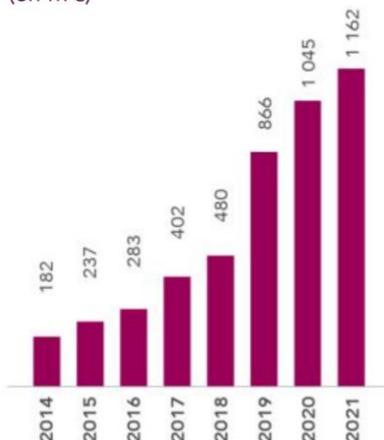


Créé en 1976, le groupe Colisée est un gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux présent en France et dans plusieurs pays.

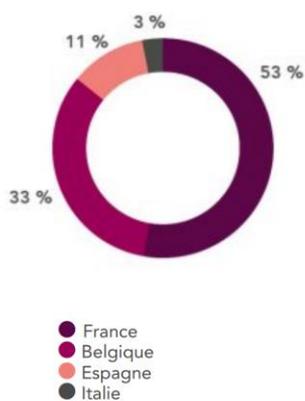
Le groupe est le 4^{ème} acteur européen pour l'accueil et des soins aux personnes âgées avec un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros. Il emploie environ **19 000 personnes dans 358 établissements** (à noter : Colisée opère quatre établissements supplémentaires en Chine).



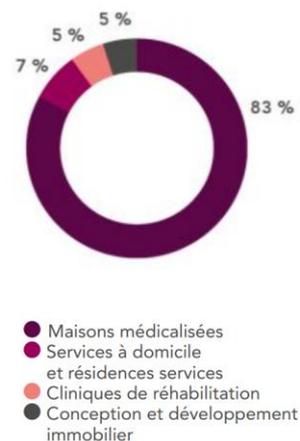
Évolution du chiffre d'affaires 2014-2021 (en M€)



Répartition du chiffre d'affaires 2021 par pays



Répartition du chiffre d'affaires 2021 par activité



Le groupe est très présent en France, avec 194 établissements (soit environ 13 200 lits) :

- EHPAD, dont plusieurs possèdent des unités protégées ;
- Résidences services ;
- Structures de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

En 2021, le groupe Colisée a choisi de modifier ses statuts pour devenir une « **entreprise à mission** ». Ce statut, introduit par la loi Pacte de 2019, a pour objet d'affirmer publiquement la raison d'être de l'entreprise, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Ces engagements se structurent autour de trois axes pour le groupe Colisée :

S'engager pour le mieux vieillir, c'est faire grandir durablement notre société



Améliorer la **qualité de vie de nos équipes**, revaloriser les métiers du grand âge

Fédérer une communauté d'échanges, faire progresser la **qualité de vie des seniors**

Réduire l'impact de nos activités, protéger notre **qualité de vie sur la planète**

2.4. **Projet d'établissement de la clinique du Caux Littoral**

Le projet d'établissement définit les orientations stratégiques de la Clinique du Caux Littoral et les différents objectifs qu'elle se fixe pour la période 2024-2029.

Le projet d'établissement marque la volonté du corps médical, de la Commission Médicale d'établissement et de la direction d'établir un **nouveau projet médical adapté avec les besoins du territoire de santé** (vieillesse, densité médicale, difficultés d'accès aux soins, etc.) et de l'orientation spécifique sur thème d'une **grande cause nationale qu'est l'obésité** galopante et endémique dans le pays et la région.



**PROJET 2024-2029
D'ETABLISSEMENT**

Il tient compte des **besoins de la population du territoire et des besoins des patients** dans leur demande de prise en charge et est en adéquation avec les différents objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu avec l'ARS (CPOM) et du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS).

Il est en cohérence également avec la politique qualité de l'établissement comprenant 6 axes essentiels :

- Qualité et sécurité des soins
- Satisfaction des usagers
- Efficience des activités
- Sécurité et bien-être au travail
- Développements de la communication interne et externe
- Respect de l'environnement



Source photographie : Colisée / Clinique du Caux Littoral

3. Présentation du projet

3.1. Présentation synthétique du projet

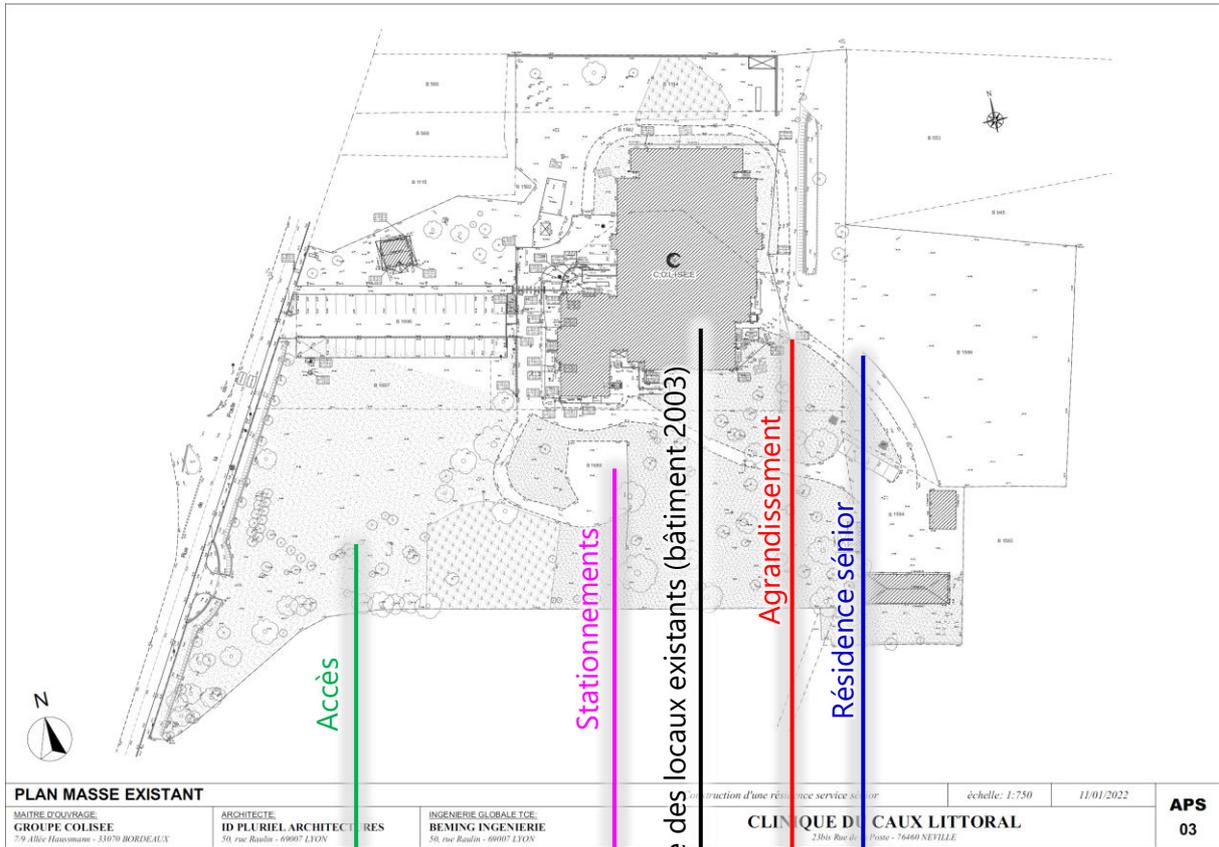
Le projet de Colisée pour la clinique du Caux Littoral est un projet composite, destiné à consolider la présence de l'établissement sur le territoire :

1. **Agrandissement de la clinique SSR / médecine ;**
2. **Réhabilitation** d'une partie des locaux existants de l'établissement de SSR (bâtiment de 2003) ;
3. **Construction d'une « résidence sénior »**, dans le prolongement du bâtiment du bâtiment de 2003, et intégrée à la clinique du Caux Littoral.

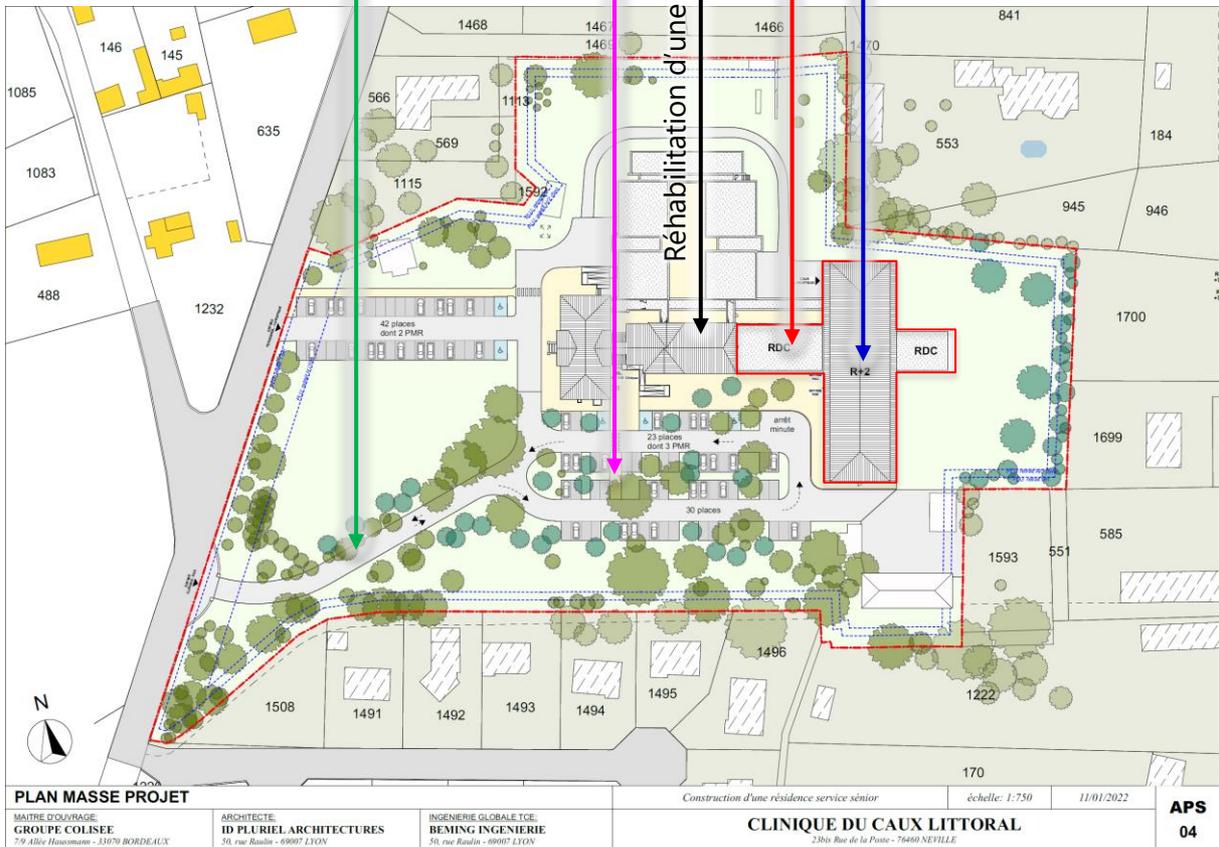


Modèle 3D de la clinique et des constructions projetées (source Colisée / Id Pluriel architectures)

En complément de ces travaux, la clinique va entreprendre une **réorganisation de ses accès** et l'**augmentation de sa capacité en stationnements**.



Plan masse – Etat actuel (source Colisée / Id Pluriel architectures)



Plan masse – Etat futur (source Colisée / Id Pluriel architectures)

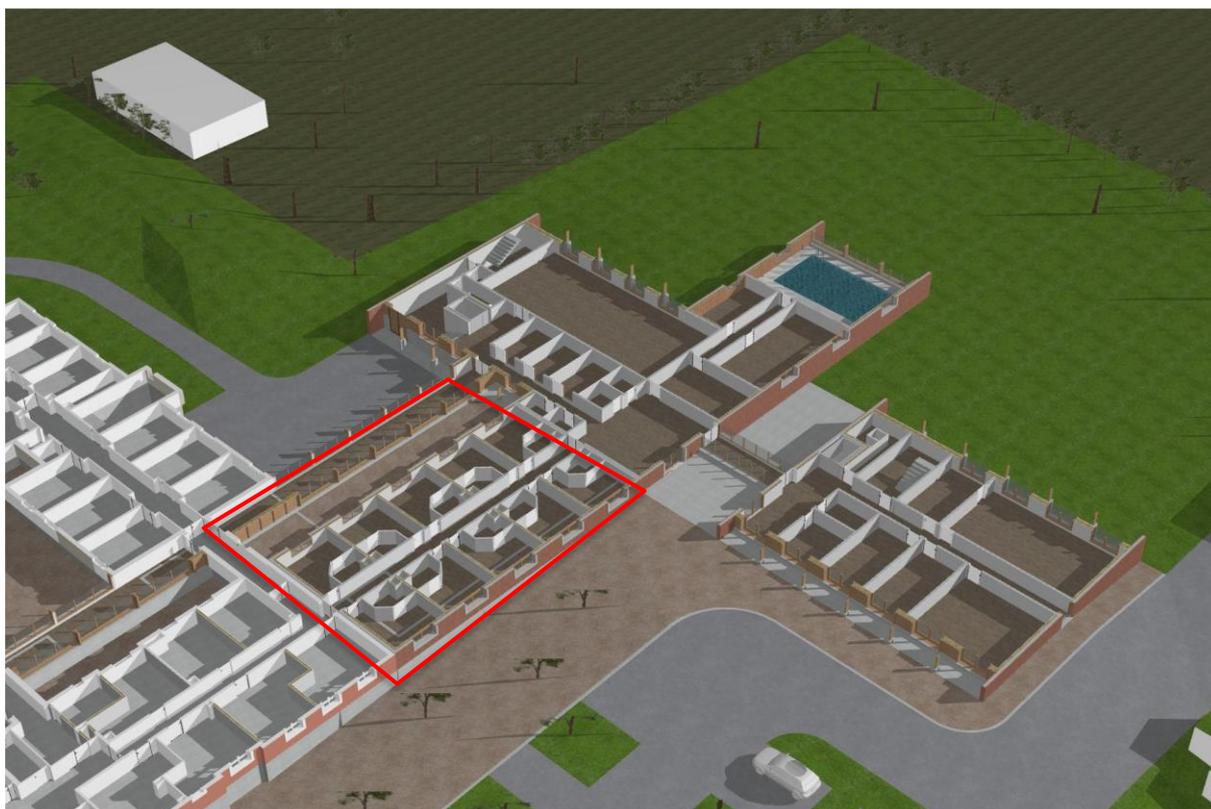
3.2. Présentation détaillée du projet

Le groupe Colisée a confié au cabinet « Id Pluriel » la conception architecturale de son projet de réhabilitation / agrandissement de la clinique du Caux Littoral. Il s'agit d'un **projet composite**, destiné à **améliorer et diversifier l'offre de l'établissement**, avec notamment l'ouverture de **nouvelles filières : médecine générale et accueil des séniors**.

Agrandissement de la clinique médecine / SSR

Surface de plancher : environ 900 m²

La clinique du Caux Littoral prévoit une **extension de 10 chambres individuelles** supplémentaires. A ce stade, ces surfaces sont conçues pour être polyvalentes. Elles pourront être affectées soit aux **Soins de Suite et de Réadaptation** (activité traditionnelle de l'établissement), soit en **médecine** (nouvelle activité) en fonction des demandes et des besoins.



Extension de 10 chambres individuelles supplémentaires en médecine ou en SSR (source Colisée / Id Pluriel architectures)

En effet, la clinique a envoyé un dossier de **demande d'autorisation d'activité de médecine** à l'ARS en mai 2022, afin de répondre aux besoins de proximité de la population sur le territoire de santé de Dieppe.

L'objectif de la clinique est de **diversifier son offre de soin de santé**, au sein d'un **territoire sous doté et éloigné des structures de soins**. La clinique compte s'appuyer sur l'expérience et le service rendu au cours des 12 mois d'autorisation temporaire durant la crise COVID (autorisation temporaire de novembre 2020 pour 15 lits COVID).

De manière complémentaire aux établissements existants (notamment le centre hospitalier de Dieppe), le service de médecine de proximité polyvalent prendra en charge des malades souffrant de pathologies médicales variées, pouvant relever de spécialités différentes. La clinique du Caux Littoral est en cours de recrutement de 2 postes de médecins en CDI temps plein.

L'extension permettra le **développement de nouveaux services / soins** dans l'établissement, avec une salle fitness (machines), un spa et une piscine. Ce nouveau plateau est prévu à l'extrémité de l'extension, dans la partie imbriquée à la résidence sénior.



Nouveau plateau fitness / spa / piscine (source Colisée / Id Pluriel architectures)

Réhabilitation d'une partie des locaux existants de l'établissement de SSR (bâtiment de 2003)
Surface de plancher : environ 1 000 m²

La réhabilitation porte sur 8 chambres et des locaux de services généraux dans le bâtiment de 2003, afin de s'adapter au développement de l'établissement et de l'augmentation des effectifs en personnels : modification d'attribution de surface dédiée au transfert de la pharmacie de réserve, aménagement de locaux plus grand pour la cuisine pour la prise charge du RSS et du portage des repas, etc.

A l'occasion de ce projet, la clinique va modifier et agrandir sa chaufferie, afin d'installer une chaudière bois à la place de l'ancien système au fioul.



Réhabilitation du bâtiment de 2003 (source Colisée / Id Pluriel architectures)

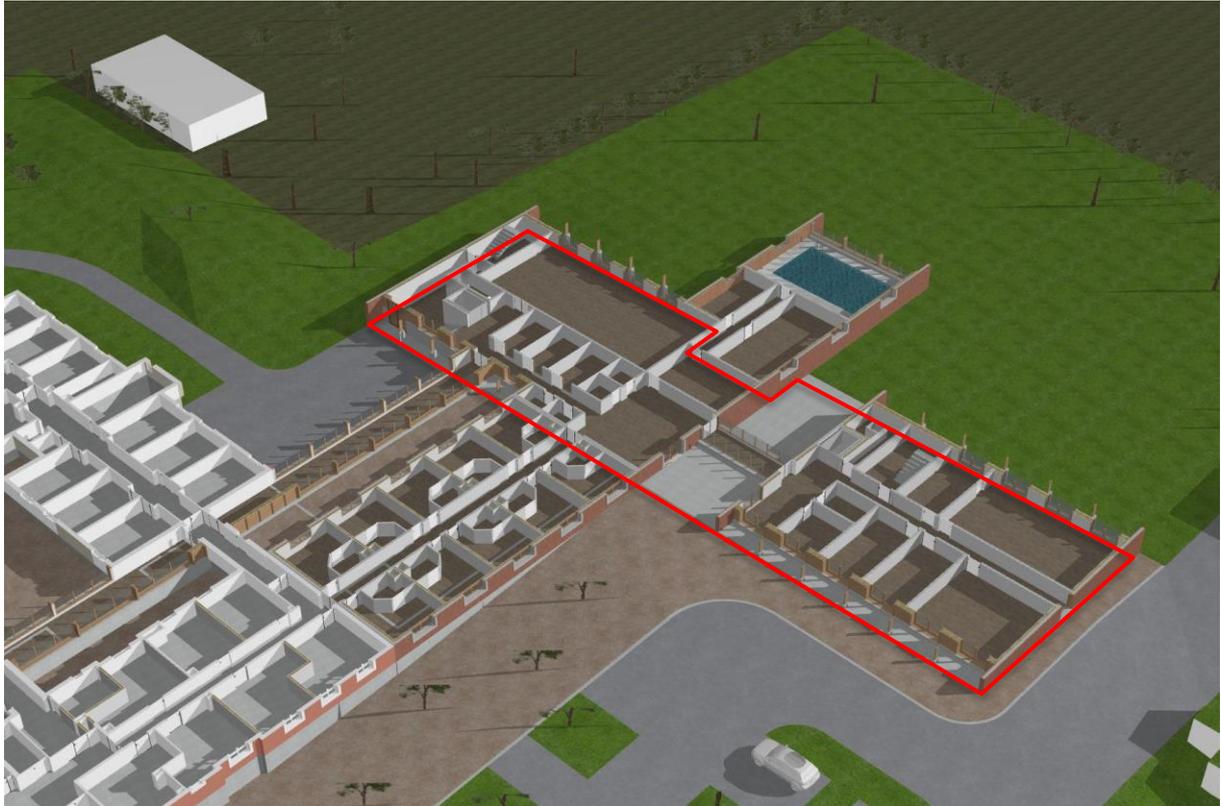
Construction d'une « résidence service sénior », dans le prolongement du bâtiment du bâtiment de 2003, et intégrée à la clinique du Caux Littoral
Surface de plancher : environ 1 800 m²

Le groupe Colisée prévoit de diversifier les activités de l'établissement par la construction d'une **résidence service sénior**, architecturalement imbriquée dans les locaux existants (dans le prolongement du bâtiment de 2003).

La résidence comptera **33 logements** de type T2 d'environ 40 m² chacun, dans un bâtiment en R+2. La résidence intégrera également un restaurant / bar, un espace bien-être (coiffure, manucure, etc.), un service de et toilettage pour les animaux de compagnie, etc.

La construction d'un tel équipement est particulièrement intéressante, car le **territoire est peu doté** en structures d'accueil pour les personnes âgées. Il répond au besoin d'une **population vieillissante qui ne veut plus rester à domicile**, mais qui ne souhaite pas pour autant aller en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Cet établissement, parce qu'il sera **accolé à une structure sanitaire, est rassurant** : il permettra aux résidents de bénéficier le cas échéant de consultations de médecine générale (dans un contexte de déserts médicaux), avec la possibilité d'hospitalisation à temps partiel et/ou complète.



Résidence service sénior : RdC (source Colisée / Id Pluriel architectures)



Résidence service sénior : R+1 (source Colisée / Id Pluriel architectures)



Résidence service sénior : R+2 (source Colisée / Id Pluriel architectures)

La pointe sud-ouest de la résidence service sénior touche l'**espace boisé classé** figurant dans le PLU.

Réorganisation des accès et stationnements

L'aménagement de 10 nouveaux lits en SSR et/ou hospitalisation en médecine, ainsi que la construction de 33 logements au sein de la nouvelle résidence service sénior, impliquent une augmentation du besoin en stationnement.

La clinique va **restructurer l'actuel parking annexe** situé au sud, pour en rationaliser l'organisation (il s'agit actuellement d'un espace de stationnement non délimité en stabilisé / enrobé, utilisé par le personnel – on peut estimer sa capacité à environ une douzaine de places).

L'emprise du parking va être agrandie de manière à **augmenter sa capacité à 53 places**. Cette extension nécessite le **déclassement de l'espace boisé classé** figurant dans le PLU. Notons que le projet a pour ambition de conserver un **important couvert végétal**, en recoupant les emplacements par des arbres (tous les 2 à 5 places).



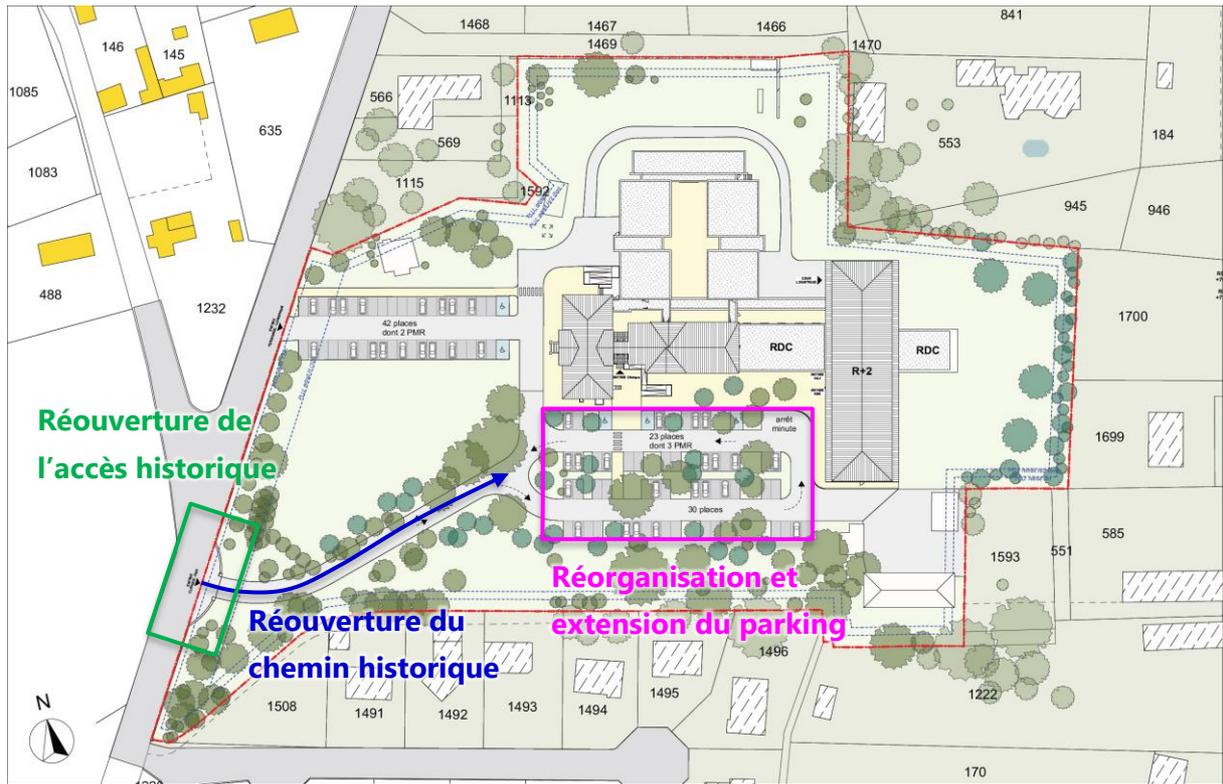
Emprise du parking au sud de la clinique

Ce parking remanié sera reconnecté directement à la rue de la Poste, de manière à ne pas obliger de transiter par le parking existant en front du château. L'accès se fera en **rouvrant l'accès historique de la propriété**, via le portail en maçonnerie et fer forgé qui sera conservé, puis en empruntant l'ancien chemin d'accès au château.

L'accès historique de la propriété est lui-aussi concerné par **l'espace boisé classé** figurant dans le PLU, qui doit être déclassé pour permettre la réalisation du projet.



Réouverture de l'accès historique



Plan masse du projet (source Colisée / Id Pluriel architectures)

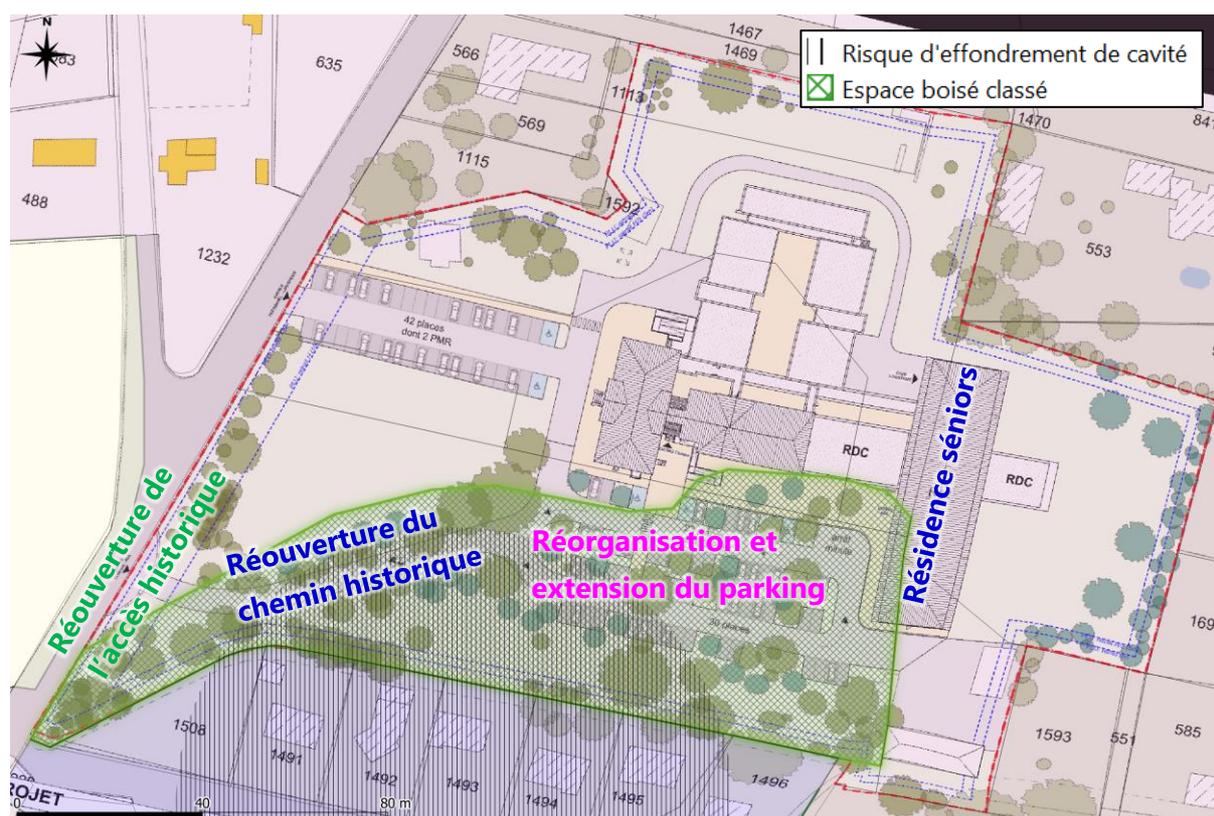
4. Compatibilité avec le PLU

Le projet du groupe Colisée pour la clinique du Caux Littoral s'inscrit dans une logique de densification de l'urbanisation existante, sur une partie non aménagée de sa propriété (construction en dent-de-crue).

L'application des règles générales du PLU dans le secteur U ne pose pas de difficultés particulières vis-à-vis du projet. Dans le cadre des études préalables, Id Pluriel architectures a procédé à une analyse des règles d'implantation (recul par rapport aux voies ou aux limites séparatives, des règles de gabarit (emprise au sol, hauteur), d'aspect extérieur et d'obligations de stationnements.

Toutefois, une disposition du PLU de Néville fait obstacle au projet : la **présence d'un espace boisé classé**, qui interdit la construction de la résidence service sénior (pointe sud-ouest), l'extension du parking, ainsi que la réutilisation du chemin d'accès historique au château.

La présente mise en compatibilité avec une déclaration de projet a pour objet de faire évoluer cette protection, afin de **permettre la réalisation de ce projet capital pour l'avenir de la clinique de Néville**.

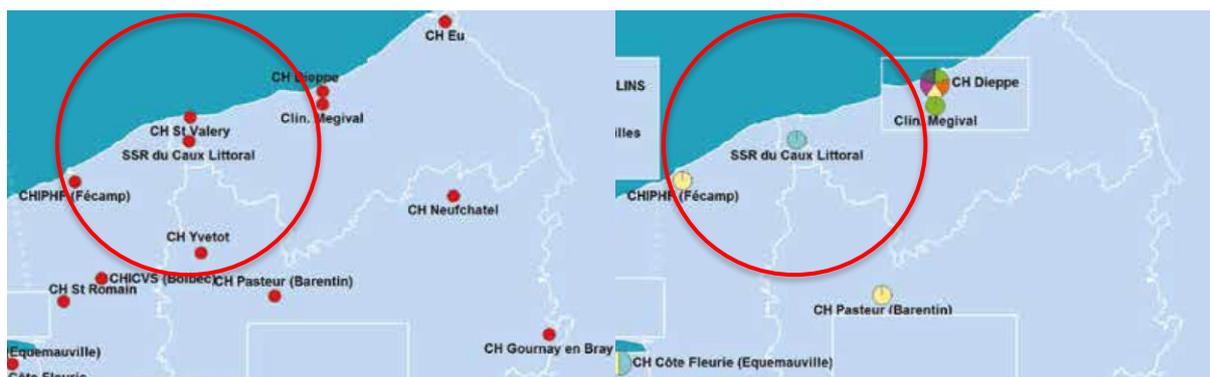


Calage du plan masse Colisée sur le PLU de Néville (géoréférencement QGis)

5. Motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général

5.1. L'augmentation de la capacité d'accueil en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) dans un territoire en carence

D'après schéma régional de santé 2018-2023 (source ARS Normandie), le taux d'équipement normand en lits et places en SSR est de 1,8 pour 1 000 habitants au 1^{er} janvier 2016. Ce taux est conforme à la moyenne nationale, mais il masque avec un maillage hétérogène, avec notamment une **sous dotation dans les zones de Caen et de Dieppe**.



SSR non spécialisés et SSR spécialisés en Seine-Maritime (source ARS 2017-2018)

Seuls les établissements de Néville et le centre hospitalier de Saint-Valery-en-Caux contribuent au **maillage de proximité de SSR** de la Côte d'Albâtre. Les autres établissements auxquels peuvent s'adresser les patients sont situés à au moins 30 minutes :

- Fécamp (28 km / 30 minutes)
- Yvetot (29 km / 30 minutes)
- Dieppe (37 km / 45 minutes)

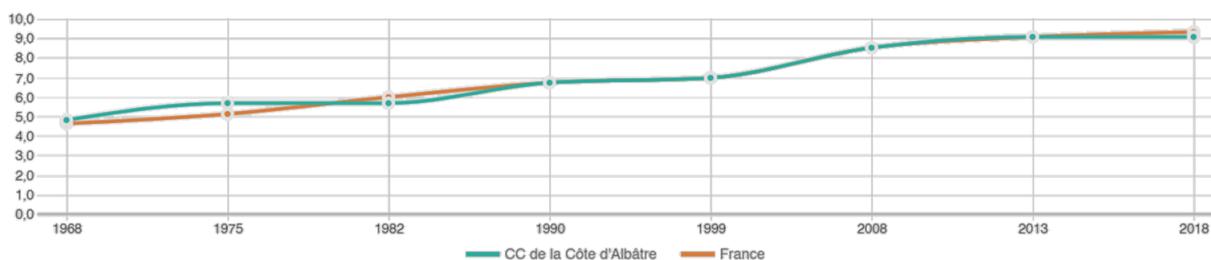
Dans son diagnostic régional sur les besoins de santé, l'ARS a classé la région dieppoise parmi les zones où l'**état de santé de la population est le plus défavorable** (surmortalité plus élevée qu'ailleurs en Normandie).

L'augmentation de la capacité en SSR de la clinique du Caux Littoral est donc **pertinente au regard des besoins locaux**.

5.2. Une réponse sécurisante au besoin d'hébergement d'une population vieillissante qui ne veut plus rester à domicile, sans pour autant aller en EHPAD

La **part des séniors** au sein de la population française **ne cesse d'augmenter** depuis des années. En 2018 :

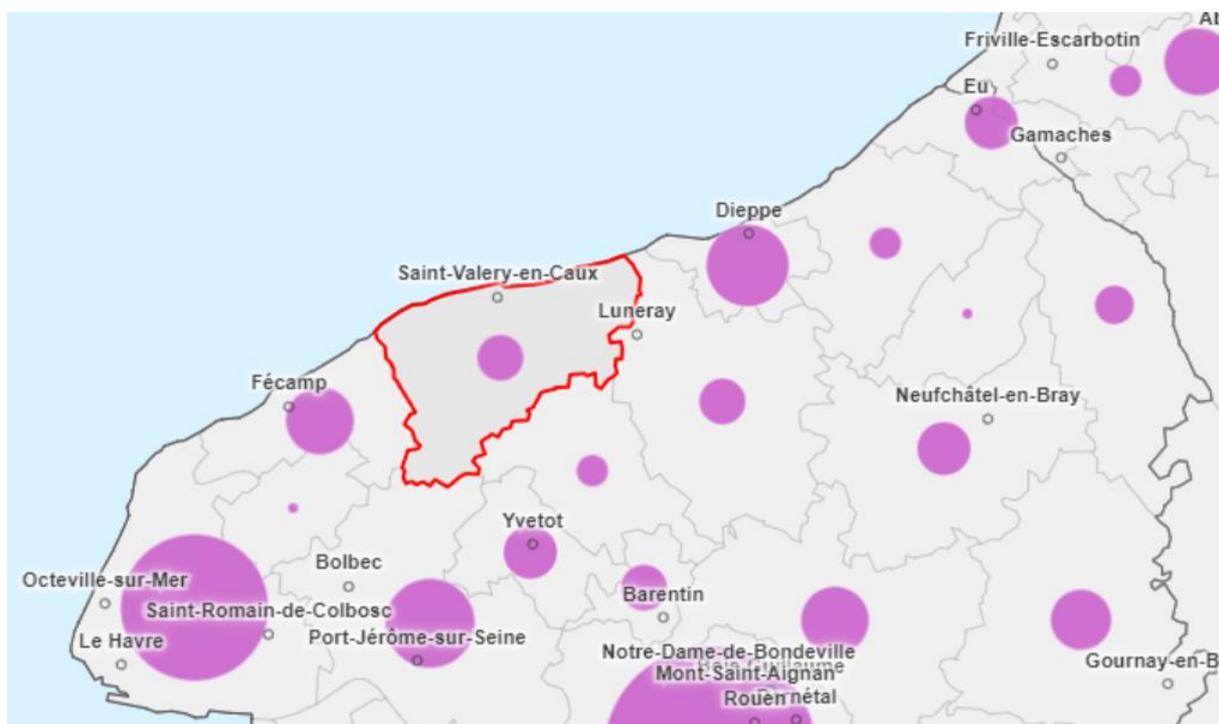
- La part des 60-74 ans représente 19,1% de la population de la Côte d'Albâtre (16,6% en moyenne en France) ;
- La part des 75 ans et plus représente 9,1% de la population de la Côte d'Albâtre (9,4% en moyenne en France).



Part des 75 ans et plus dans la population (source INSEE)

Selon la base Finess, la CC de la Côte d'Albâtre comptait 379 places d'hébergement pour personnes âgées en 2020, dont 137 en structures d'accueil pour personnes âgées autonomes (par ex, en résidence sénior) et 242 en établissements destinés à l'accueil de personnes dépendantes (par ex, en EHPAD).

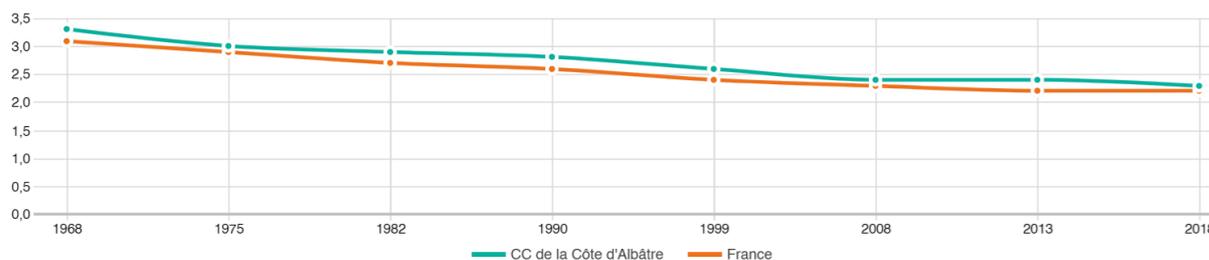
Le taux d'équipement est supérieur à la moyenne (150 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans dans la CC de la Côte d'Albâtre, contre 115 en moyenne française). Mais la Côte d'Albâtre (comme la France) **manque de structures permettant d'accueillir des personnes âgées autonomes qui ne souhaitent pas rester à leur domicile** (137 places pour les personnes âgées autonomes dans la CC de la Côte d'Albâtre, contre 242 en établissements destinés à l'accueil de personnes dépendantes).



Localisation de l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées (source INSEE)

Le projet de résidence service séniors de Colisée répond aux attentes de cette population croissante de personnes âgées, qui ne peuvent ou ne veulent plus rester seuls chez eux, mais sont suffisamment autonomes pour s'éviter la maison de retraite. En outre, l'intégration de la résidence service séniors à l'établissement de Soins de Suite et de Réadaptation offre un cadre rassurant (établissement de santé).

Ajoutons que l'accueil de personnes âgées au sein de la résidence service seniors de Néville aura un **effet bénéfique sur le renouvellement démographique** de la CC de la Côte d'Albâtre : les maisons anciennement occupées par les résidents seront remises sur le marché, et pourront accueillir de **nouvelles familles** (taille moyenne des logements dans la CC de la Côte d'Albâtre = 4,5 pièces > moyenne nationale). Ce renouvellement générationnel sera d'autant plus appréciable que la CC de la Côte d'Albâtre est confrontée depuis des années à un vieillissement prononcé de sa population, avec un recul des familles avec enfants (29% des ménages en 2019, alors que la proportion était encore de 34% 10 ans plus tôt).



Taille moyenne des ménages (source INSEE)

5.3. L'ouverture d'une filière de médecine générale avec hospitalisation dans un contexte de désertification médicale

D'après schéma régional de santé 2018-2023 (source ARS Normandie), la région Normandie est la 2^{ème} région de France métropolitaine qui présente les indicateurs de **densité médicale les plus défavorables**, avec, toutes spécialités et tous modes d'exercice confondus, 256 médecins pour 100 000 habitants (moyenne nationale = 300).

Le « zonage médecin », dispositif créé par les ARS pour inciter les médecins généralistes libéraux à s'installer et à exercer dans les territoires les plus fragiles, témoigne de la **fragilité de la Côte d'Albâtre, classée en zone d'intervention prioritaire** (secteur où les médecins généralistes sont le plus attendus et où ils peuvent bénéficier d'un accompagnement financier renforcé).

L'INSEE a mis au point un indicateur intéressant pour évaluer l'accessibilité aux soins de ville : l'indicateur « Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes ». Il est mesuré à 3,5 consultations par an par habitant de la Côte d'Albâtre en 2018, contre 4,0 en Seine-Maritime et 3,9 en France. Cet indicateur est révélateur de la faiblesse de l'offre médicale de proximité au sein de la Côte d'Albâtre.

La demande d'autorisation d'activité de médecine déposée par la clinique du Caux Littoral en mai 2022 constitue une **réponse pertinente dans un secteur souffrant depuis longtemps d'un problème majeur de désertification médicale**.

Ajoutons que la clinique du Caux Littoral a bénéficié d'une autorisation temporaire pour 15 lits afin de répondre à la crise du Coronavirus. Cette expérience conforte l'établissement dans sa capacité à répondre de manière efficace au besoin du territoire en offre de médecine d'hospitalisation.

Deux établissements SSR proposent déjà une offre de soins de médecine sur le territoire de Dieppe. Il s'agit du centre hospitalier de Dieppe (37 km / 45 minutes) et de la clinique Mégival à Offranville (35 km/ 40 minutes). La clinique du Caux Littoral envisage l'ouverture de la filière de médecine générale dans le cadre d'un **renforcement de la collaboration avec le Groupement Hospitalier Caux-Maritime / centre hospitalier de Dieppe**. L'objectif est d'assurer le premier niveau de la **gradation des soins** sur le territoire en proximité, d'assurer la proximité d'un service médecine en hospitalisation complète et partielle dans le cadre d'une responsabilité territoriale-ville-hôpital-clinique.

5.4. Une diversification des activités de la clinique, nécessaire pour assurer durablement son ancrage dans le territoire

La faiblesse de l'offre de santé au sein du territoire (désert médical) n'empêche pas les patients d'être de **plus en plus exigeants en matière de qualité de l'offre de soin**.

La diversification des activités de la clinique va permettre de **mieux répondre aux attentes des habitants de la Côte d'Albâtre** (couverture en praticiens en médecine générale, besoins d'hospitalisation de proximité, parcours de soins associant médecins / kinésithérapeutes / etc., logements des personnes âgées, etc.), par une **mutualisation des moyens** :

- Médecins généralistes et spécialisés ;
- Autres professionnels de santé pouvant intervenir dans l'établissement (kinésithérapeutes, dentistes, nutritionnistes, etc.) ;
- Services généraux, restauration, etc.

5.5. Un projet porteur d'emploi

L'aménagement de 10 nouveaux lits en SSR et/ou hospitalisation en médecine, ainsi que la construction d'une résidence service sénior de 33 logements vont nécessiter de nouveaux emplois : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, aides-soignants, agents administratifs, logistique, etc.

La clinique du Caux Littoral emploie actuellement 60 salariées. Le projet va générer un besoin de **5 à 12 nouveaux emplois directs**, à pourvoir localement (en tenant compte des autorisations supplémentaires d'activités autorisées par l'ARS et la construction de la résidence service seniors, avec une montée en charge sur 3 ans).